

Chapitre 66 - Parapluies, ombrelles, parasols, cannes, cannes-sièges, fouets, cravaches, et leurs parties

1) Le présent chapitre ne comprend pas :

- a) les cannes-mesures et similaires (n°90.17) ;
- b) les cannes-fusils, cannes-épées, cannes plombées et similaires (Chapitre 93) ;
- c) les articles du chapitre 95 (les parapluies et ombrelles manifestement destinés à l'amusement des enfants, par exemple).

2) Le n°66.03 ne comprend pas les fournitures en matières textiles, les fourreaux, les couvertures, glands, dragonnes et similaires, en toutes matières, pour articles des n°66.01 ou 66.02. Ces accessoires sont classés séparément, même lorsqu'ils sont présentés avec les articles auxquels ils sont destinés, mais non montés sur ces articles.

Nomenclature	Libellé	UC	TEC	TVA	RDI	DAC	DAS
660110.00.000	Parasols de jardin et articles similaires	NMB	30	18	2		02
660191.00.000	Parapluies, ombrelles et articles similaires, à mat ou manche télescopique	NMB	30	18	2		02
660199.00.000	Parapluies, ombrelles et articles similaires	NMB	30	18	2		02
660200.00.000	Canne, canne-sièges, fouets, cravaches et articles similaires	NMB	30	18	2		02
660320.00.000	Montures assemblées même avec mats manches, parapluies, ombrelles	NMB	30	18	2		02
660390.00.000	Parties, garnitures, accessoires pour articles des n°66.01 ou 66.02	NMB	30	18	2		02